



REPULIQUE FRANCAISE
Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville

Communauté de Communes du Pays du Sânon

**7, place de la Fontaine
54370 Einville au Jard
Tél : 03 83 72 05 64**

EXTRAIT DU REGISTRE
Des Délibérations du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes du Pays du Sânon
Séance du 15 décembre 2021

Nombre de membres		
En exercice	Présents votants	pouvoirs
40	30	4
Pour	Contre	Abstention
34	0	0

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre à 20h00

Les représentants du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Sânon,

Légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi,

A la salle communale à Maixe

Sous la Présidence de Monsieur le Président, Jacques LAVOIL.

Date de la convocation
07/12/2021

Date d'affichage
20/12/2021

Présents à voix délibératives : CLAVER Nicole, KIRSCH Michèle, MARCHAND Stéphane , VIVIER Francis, LOENTGEN Alain, DUHAY Florence, KAISER Rachel, MARCHAL Marie-Laure, BOYER Fabrice, AUBERTEIN Régis, GERARDIN Marc, HADOT Jean-Philippe, FALTOT Francis, HENRY Denis, , VILLEMANN Marc, DREISTADT Christian, NAVELOT Aline, LAVOIL Jacques, GARNIER Chantal, CUNY Carole, LAMY Pascal, HINZELIN Alexandra, THOUVENIN Christian, CROUVIZIER Denis, WAGNER Roland, MALGRAS Patrice, GUILLAUMONT Philippe, TUKKER Leendert, GRAVEL Jean-Luc, WAGNER René,
Représentés : RAGON Christophe pouvoir à CLAVER Nicole, GENIN Isabelle pouvoir à VILLEMANN Marc, YONGBLOUTT Fabrice pouvoir à DREISTADT Christian, ADMANT Véronique pouvoir à GARNIER Chantal
Excusés à voix délibératives : JACQUEMIN Jean-Pierre, SCULIER Jean-Pol, PILLOT Alain, BRACONOT Jean-Charles, GREILICH Valentine, MASSEL Laurent, PIERRE Pascal, BOURDON Didier,

Délibération n° 60 - Actes codification des matières 1.2

Objet de la délibération n° 60 : Tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2022

Il est rappelé au conseil communautaire la délibération n° 62 du 18 octobre 2018 approuvant le contrat de Délégation de Service Public portant sur l'exploitation du service des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CCTLB et de la Communauté de Communes du Pays du Sânon (CCPS)

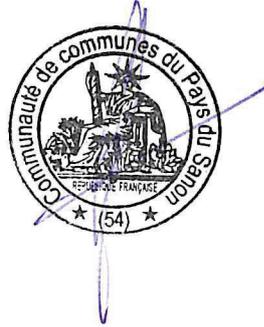
Ces tarifs doivent être délibérés chaque année, conformément aux dispositions contractuelles du contrat de concession.

C'est pourquoi il est proposé au conseil communautaire de fixer l'ensemble des tarifs concernant la redevance pour l'année 2022 comme suit :

Perte, vol ou détérioration complète d'un tag pour accès conteneur enterré	7,00
Perte, vol ou détérioration complète d'une carte d'accès conteneur enterré	7,00
Bac rendu en mauvais état (casse, propreté du bac)	30,00

Après présentation de la grille tarifaire, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide de fixer l'ensemble des tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative pour l'année 2022 tels que présentés ci-dessus.

Pour copie conforme
Jacques LAVOIL
Président de la Communauté de Communes du Pays du Sânon



TARIFS DE LA REDEVANCE
D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
ANNEE 2022

PARTICULIERS - Communauté de Communes du Pays du Sânon

	Nombre de personnes par foyer	Volume du bac	Montant annuel <u>part fixe</u> (avec 12 levées incluses) (€ HT)	Coût unitaire de la <u>part variable</u> , pour les 4 premières levées supplémentaires (€ HT)	Coût unitaire de la <u>part variable</u> , pour les levées supplémentaires à partir de la 17 ^{ème} levée (incluse) (€ HT)
Particulier bac individuel ou collectif. Résidence principale	1	120 L	100,00	4,00	9,00
	2	120 L	145,00	4,00	9,00
	3	240 L	185,00	6,00	12,00
	4	240 L	223,00	6,00	12,00
	5 et +	240 L	250,00	6,00	12,00
Particulier bacs - Résidence secondaire	/	120 L	100,00	4,00	9,00

Passage excessif en déchèterie	13,64 €	€ HT par passage
--------------------------------	---------	------------------

« les 4 premières levées supplémentaires » = levées n°13, 14, 15 et 16

« Levées supplémentaires à partir de la 17^{ème} levée (incluse) » = levées n° 17, 18, etc...

PROFESSIONNELS - Communauté de Communes du Pays du Sânon

	Volume du bac	Montant annuel part fixe (avec 12 levées et un passage par quinzaine) (€ HT)	Coût unitaire de la part variable, par levée supplémentaire (€ HT)		Montant annuel part fixe (avec 24 levées et un passage par semaine) (€HT)	Coût unitaire de la part variable, par levée supplémentaire (€ HT)
Professionnels bacs	80 L	219,00	4,00		400	4,00
	120 L	259,00	6,00		450	6,00
	240 L	479,00	12,00		630	12,00
	660 L	699,00	17,00		910	17,00

	Montant annuel (€ HT)
Professionnels accès au service de collecte sélective en porte-à-porte	120,00

Prix d'entrée sur les déchèteries professionnelles

Déchèteries avec pont bascule	
Végétaux	43,43 € HT / tonne
Bois	51,70 € HT / tonne
DIB	144,59 € HT / tonne
Gravats	8,27 € HT / tonne
Cartons	0,00 € HT / tonne
Déchets dangereux	1395,90 € HT / tonne

Déchèterie sans pont bascule		
	Jusqu'à 1/2 m3	Jusqu'à 1 m3
Végétaux	1 Tickets	2 Tickets
Bois	1 Tickets	2 Tickets
DIB	2 Tickets	4 Tickets
Gravats	1 Ticket	2 Tickets
Cartons	0 Tickets	0 Tickets
Déchets dangereux	1 Tickets /litre	Non accepté

Prix du ticket : 5,17 € HT

MANIFESTATIONS SUR LE TERRITOIRE

	€ HT /bac mis en place	€ HT La levée
OMr en bac 240 litres	14,00	11,34
OMr en bac 660 litres	20,00	17,00
Collecte sélective	Gratuit	Gratuit pour une qualité des déchets conforme à la définition de la collecte sélective. En cas de refus du bac, le prix à la levée ci-dessus est appliqué.

OPTION ET REMPLACEMENT DE MATERIEL DE COLLECTE

	€ HT
Perte, vol ou détérioration complète d'un bac ordures ménagères de 80 litres	36,00
Perte, vol ou détérioration complète d'un bac ordures ménagères de 120 litres	40,00
Perte, vol ou détérioration complète d'un bac ordures ménagères de 240 litres	55,00
Perte, vol ou détérioration complète d'un bac ordures ménagères de 660 litres	155,00
Coût pour la mise à disposition d'une serrure pour bac de 80 à 660 litres	30,00
Fourniture d'une nouvelle clef pour serrures	10,00